

DUVAL Lionel

De: DUVAL Lionel <lionel.duval3@wanadoo.fr>
Envoyé: lundi 29 décembre 2025 18:45
À: 'sophie.pujo.scp@orange.fr'
Objet: BONNARD Michel et Monique / MASSENA

**Maître Sophie PUJO
Avocat**

PALAIS

Clermont Ferrand le 29 décembre 2025

Mail OFFICIEL ET URGENT

Nos réf : BONNARD Michel et Monique / MASSENA

Mon Cher Confrère,

Mes clients m'ont répondu concernant la prétendue « déprogrammation » de l'une des télécommandes.

Il est techniquement impossible de déprogrammer une télécommande sans l'avoir en main ; ce qui n'a pas été le cas .

La déprogrammation à partir de la carte de réception des signaux émanant des télécommandes entraînerait la déprogrammation de toutes les télécommandes en service.

Or toutes fonctionnent, y compris celles confiées à Madame Masséna, ainsi qu'il a été constaté le 10 décembre , en présence de tous les intervenants.

Madame Massena possède en outre 3 autres télécommandes qui n'ont pas été reprogrammées le 10 décembre 2025 (et qui ne le seront pas pour l'avenir, au terme du protocole).

De quelle télécommande parle votre cliente ?

Ne pensez-vous pas que Madame MASSENA a pu intervertir des télécommandes ?

Je vous demande une dernière fois de me faire retour du protocole dont nous avons convenu du contenu il y a de cela désormais bientôt 20 jours !

Je reste dans l'attente de vous lire.

Votre bien dévoué Confrère.

L. DUVAL

**Lionel DUVAL, avocat
33 place de jaude
63000 CLERMONT FERRAND**

DUVAL Lionel

De: DUVAL Lionel <lionel.duval3@wanadoo.fr>
Envoyé: lundi 29 décembre 2025 11:24
À: 'sophie.pujo.scp@orange.fr'
Objet: RE: 25/22256 - MASSENA / BONNARD - BONNARD / MASSENA OFFICIEL

Importance: Haute

OFFICIEL

Mon Cher Confrère ,

Je prends note de votre envoi portant la mention « officiel » .

Je me rapproche de mes clients pour savoir ce qu'il en est .

Sauf erreur de ma part , je n'ai toujours pas eu de retour du protocole dont nous avons convenu ensemble du contenu , après signature de votre cliente , que je vous ai pourtant adressé depuis 10 décembre 2025.

Dans l'attente du retour de cette convention que Monsieur LEROI attend pour clôturer cette procédure de référé ,

La présente est toute aussi officielle que votre envoi ,

Votre bien dévoué Confrère ,

Lionel DUVAL, avocat
33 place de jaude
63000 CLERMONT FERRAND
Tel 04.73.93.80.09
Fax 04.73.93.40.21
Mail LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr

Eu égard au nombre croissant de fraudes, nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'est plus envoyé, par mail, de RIB.

Si vous deviez être destinataire d'un tel document, je vous invite à prendre attache auprès du Cabinet pour le signaler, afin que nous vérifions ensemble les 6 derniers numéros de celui-ci.

Ce message est confidentiel et est exclusivement réservé à son ou ses destinataires désignés. Son contenu peut relever du secret professionnel et ne peut en aucun cas être communiqué à toute personne autre que son ou ses destinataires désignés. Si vous avez reçu ce message par erreur, vous êtes tenu de respecter sa confidentialité et nous vous prions de nous avertir immédiatement.

Conformément aux articles 13 et 15 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous êtes informés que :

- l'Avocat met en œuvre le traitement de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la prise de rendez-vous, la gestion, la facturation, la comptabilité, le recouvrement et le suivi des dossiers de ses clients,*
- ces données sont collectées pour la bonne gestion des dossiers, dans un cadre contractuel ou précontractuel à la demande du client. L'intérêt légitime du traitement des données réside dans la mission confiée à l'Avocat : Assistance et représentation en justice, règlement amiable des litiges, consultation et conseils juridiques,*
- le destinataire des données est Maître Lionel DUVAL, Avocat inscrit au Barreau de Clermont-Ferrand, à l'adresse : 33 Place de Jaude, 63000 CLERMONT-FERRAND, téléphone : 04.73.93 80 09, mail : LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr,*
- la durée de conservation de ces données est de 5 ans à compter de l'issue de la mission de l'Avocat,*